

Pour être valable, la signature doit être celle d'un citoyen canadien ou d'un résident du Canada. Il n'y a pas d'âge minimum requis pour signer une pétition, et une personne ne peut pas signer pour un groupe ([Source](#)).

Comment recueillir et partager la pétition avec vos amis et votre famille pour obtenir des signatures physiques

1. Téléchargez le formulaire de pétition [ici](#)
2. Imprimez le formulaire*.
3. Signez la pétition et remplissez toutes les informations requises, notamment le nom imprimé, la signature, l'adresse postale et la date.
4. Partagez la pétition avec vos amis et votre famille et recueillez autant de signatures que possible!
5. Postez la pétition à SPR:
Sentinelles Petitcodiac Riverkeeper
CP300 STN Main
Moncton NB
E1C 8K9

*Nous vous demandons d'imprimer et de nous envoyer votre pétition par la poste car l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick n'accepte pas les signatures numériques. Cependant, si nous soumettons une copie papier, cela signifie que le gouvernement doit répondre dans les deux semaines suivant sa présentation.

Pour les règles officielles sur les pétitions à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, veuillez suivre ce [lien](#) et faire défiler jusqu'à la page 24 (section 36).